



## TVS : Le sujet n'est pas clos

Comme vous le savez, depuis plusieurs semaines, nous discutons avec Bercy des dispositions qui concernent la TVS.

Le gouvernement va proposer quatre mesures pour alléger le poids de la taxe sur les véhicules de société (TVS), a déclaré le ministre délégué au Budget Jean-François Copé lors des questions au gouvernement au Sénat.

Le nouveau dispositif s'articulerait de la façon suivante :

- La TVA sera due à 100% à partir de 45.000 kilomètres au lieu de 20.000 km précédemment.
- Un abattement de 15.000 euros sera appliqué
- L'entrée en vigueur de la mesure sera progressive sur trois ans: un tiers la première année, deux tiers la deuxième, trois tiers la troisième pour que chaque entreprise puisse faire les arbitrages qui s'imposent en ce qui concerne sa flotte de véhicules
- Enfin, le gouvernement souhaite simplifier et supprimer les obligations déclaratives pour les montants inférieurs à 15.000 euros

Selon des sources parlementaires, ces quatre mesures pourraient entrer dans le cadre d'un projet de loi portant sur diverses dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF) qui devrait être soumis au Parlement en juin.

***Cette position nouvelle montre que le gouvernement a enfin compris l'ampleur du problème que représente la TVS pour toutes les entreprises. Ce qui a été voté par le Parlement le 22 décembre 2005 constitue une taxe nouvelle donc une charge en plus, au caractère foncièrement antiéconomique : plus on travaille, plus on paye. Cette taxe soulève également un problème juridique de fond : peut-on être assujéti à une taxe sur un bien qu'on ne possède pas ? et dont on n'a pas l'usage exclusif ?***

***Le Mouvement des Entreprises de France, dont la défense des entreprises est la préoccupation majeure, ne saurait donc se satisfaire de ces quatre mesures.***

***Le MEDEF considère que le débat est loin d'être clos et continue à discuter avec le gouvernement et avec les parlementaires du bien fondé de cette taxe***